

D 121223-08

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
-----  
**DE LA COMMUNE DE VIRIAT**

**Séance du 12 décembre 2023**

Sur convocation en date du 6 décembre 2023, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 12 décembre 2023 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	LACOMBE Annick	BLANC Jean Luc
BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc	BURTIN Béatrice
JANODY Patrice	CHANEL Serge	JACQUEMET Rodolphe
CHATARD Kévin	VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick
BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe	BONHOURS Paola
THERMET Laure	MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire
PERDRIX Catherine	MERLE Sandra	BURDY Meryl
DAVID Magalie	SCHUBERT Anja	MAZUÉ Joséphine
BELQAID Zahira	JOSSERAND Raphaël	

Etaient excusés :

Alexis MORAND a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE  
Emmanuel TAPONARD a donné pouvoir à Jean-Luc CHEVILLARD

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE**

**MISE EN ADEQUATION DU POSTE DU TECHNICIEN TERRITORIAL EN  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

Entendu le rapport de M. le Maire

Vu l'article 4 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu les articles 3 et 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu les articles 6 et 7 du décret 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale modifiant l'article 97 de la loi du 29 janvier 1984

Vu les différents décrets portant statut particulier de tous les cadres d'emplois relatifs aux grades

Vu la délibération du 25 octobre 2022 portant création d'un poste de technicien territorial et supprimant concomitamment d'un poste d'adjoint technique territorial

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 6 décembre 2023 sur la suppression du poste de technicien territorial

En novembre 2022, la Collectivité a recruté par contrat à durée déterminée de 1 an un agent positionné sur le poste de chef de service Voirie Espaces verts Fleurissement. Aujourd'hui il est proposé d'intégrer cet agent au sein de la fonction publique territoriale en Catégorie C sur le grade d'adjoint technique territorial, accessible sans concours. De ce fait, il convient de supprimer le poste de technicien territorial et de créer un poste d'adjoint technique territorial.

D 121223-08

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :**

- créer un poste à temps plein à 35 heures annualisées de catégorie C dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
- supprimer le poste de technicien territorial
- autoriser M. le Maire à effectuer les démarches correspondantes et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,  
Bernard PERRET

